

Un titre suscite plaintes en pagaille

Dans son édition de mercredi, Sudpresse titrait, à la une, « Invasion de migrants : la côte belge menacée ! » D'où une vague d'indignation.

« **D**e l'histoire du Conseil de déontologie journalistique, on n'a jamais vu ça » nous confiait, hier soir, André Linard le secrétaire général du CDJ. « Nous avons eu jadis un dossier où 20 plaintes avaient été déposées, mais là, ce vendredi, ce sont 300 plaintes qui nous sont parvenues ». Cet afflux de plaintes s'explique. Sur Facebook, un texte a circulé, invitant les internautes à déposer plainte au CDJ, en proposant un canevas de base.

Pour dénoncer la une, l'argumentation se base sur l'article 28 du code de déontologie journalistique qui dit ceci : « Les journalistes ne mentionnent des caractéristiques personnelles que si celles-ci sont pertinentes au regard de l'intérêt général. Lorsqu'ils font état de ces caractéristiques, les journalistes évitent les stéréotypes, les généralisations, les exagérations et

les stigmatisations. Ils s'interdisent toute incitation même indirecte à la discrimination ». Les rédacteurs de la plainte estiment qu'en utilisant les termes du titre Sud Presse contribue à attiser un climat de peur, de haine et de repli sur soi. Quelques plaintes isolées dénoncent aussi une entorse aux règles élémentaires de recherche et respect de la vérité.

Toutes ces plaintes n'ont pas seulement été envoyées au CDJ, elles ont aussi été adressées, en copie, à des responsables du quotidien et à Bernard Marchant, l'administrateur délégué du groupe Rossel.

Plainte aussi au pénal

Par ailleurs, le site satirique Nordpresse s'est également fendu d'une plainte. Pas auprès du CDJ, mais bien au pénal. Selon Vincent Flibustier, le responsable du site, la une du quotidien tomberait sous le coup de l'incitation à la haine. Et il invite ses internautes à faire de même : « Ce n'est plus qu'une question de déontologie mais bien un crime condamnable au pénal. Si vous avez du temps libre demain, nous vous invitons à faire de même en vous rendant à votre commissariat. La police est obligée d'enregis-

trer toute plainte et l'incitation à la haine est condamnable ».

Sur Nordpresse, Vincent Flibustier a joint le PV de son audition rédigé à Watermael-Boitsfort sur lequel on peut lire qu'il estime complètement déplacé de parler des migrants « comme des rats et non plus comme des humains ».

Contacté par la RTBF, Michel Marteau, le rédacteur en chef de Sudpresse se défend : « Si j'avais vu quelque chose de choquant dans cette une, je ne l'aurais pas publiée ». Visiblement, d'autres l'ont vu pour lui. ■ **T.D.**